

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS - AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU CONSEIL
SAVOIE MONT BLANC AU
TITRE DE L'AIDE À
L'INFORMATISATION
D'UN RÉSEAU DE LECTURE
PUBLIQUE**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

D_2024_0070

Contexte et objectifs du projet

Suite aux délibérations en Conseil communautaire du 27 avril 2016 et l'avis favorable donné par les communes, Annemasse Agglo a pris la compétence additionnelle « Politique culturelle en matière de lecture publique : mise en réseau des bibliothèques » (arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0071 du 27 septembre 2016).

La mise en réseau s'est concrétisée le 24 juin 2019 suite à la signature d'une charte et d'un règlement intérieur communs lors la mise en œuvre technique.

Objet de la demande de subvention

Dans le cadre de la Convention de projets signée le 3 mai 2023, la présente demande de subvention porte sur une participation financière du Conseil Savoie Mont Blanc, au taux et à la durée de validité les plus élevés possibles, correspondant à l'aide à l'« Informatisation et services liés à la gestion informatisée d'une bibliothèque ou d'un réseau de lecture publique», pour la refonte et mise en conformité RGAA du portail du réseau, ainsi que l'intégration d'un site additionnel à notre logiciel de gestion de bibliothèques et la formation de nouveaux administrateurs.

La demande de subvention

Le montant estimé des dépenses d'investissement s'élève à 17 450 € HT. Le montant de dépense subventionnable est de 13 960 € HT et la subvention sollicitée est de 5 584 € (basée sur un taux d'intervention de 40% du montant HT).

Plan de financement prévisionnel (coûts € HT)

Dépenses d'investissement	
Mise à jour su Joomla 5 et mise en conformité	12 700
Formation administrateur SIGB	1 400
Extension du réseau à 1 site	3 350
TOTAL	17 450
Recettes	

Etat (DGD)	5 080
Conseil Savoie Mont Blanc	5 584
Part AA	6 786

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Savoie Mont Blanc ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document se rapportant à ces sollicitations de subventions.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 14/03/2024

Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.